

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

Demande de dérogation mineure

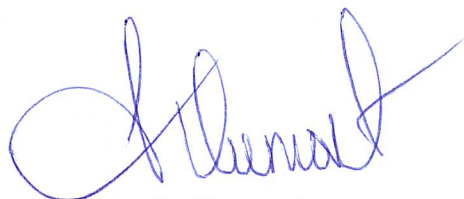
Avis public est donné qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 427 et ses amendements concernant le lot 6 094 645 appartenant à Gilles Yergeau (255, rue Blake) à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village sera étudiée par le conseil à Notre-Dame.

La dérogation vise à :

- autoriser une marge de recul arrière à 5.84 mètres au lieu de 7 mètres pour la construction d'un solarium

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 4 mars 2024 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 25^e jour janvier 2024.



Isabelle Dumont

Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1